



Conseil Municipal du
Jeudi 17 septembre 2026 – 19 h
ORDRE DU JOUR

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire

- 01- Procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2026
- 02- Affaires générales – Règlement intérieur du conseil municipal
- 03- Finances – Décision modificative n° 1 du budget principal 2026
- 04- Finances - Avance de trésorerie à l'AFP de Loëx et convention de travaux (« La Rosière »)
- 05- Finances - Avance de trésorerie à l'AFP de Loëx et convention de travaux (« La Rosière – Le Pery »)
- 06- ONF / travaux forestiers – Convention sur propriété communale (Les Combes)
- 07- ONF / travaux forestiers – Etat d'assiette des coupes 2027
- 08- ONF / travaux forestiers – Modification de l'état d'assiette 2027
- 09- Travaux forestiers – Demande de subvention au département de Haute-Savoie
- 10- Travaux forestiers – Demande de subvention au conseil régional (AURA)
- 11- Voirie – Attribution du marché public de prestations de déneigement
- 12- Master Plan - Commission de choix pour le Plan Pluriannuel d'Investissement nordique extérieur
- 13- Foncier – Convention de transfert de gestion au Syane (déploiement fibre optique)
- 14- Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs
- 15- Ressources humaines – Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

Divers

Informations diverses

Agenda

Actualités CCMG

G. Léquet
Maire

Article L. 2131-11 du CGCT : « Sont illégales les délibérations auxquelles a pris part un membre du conseil intéressé à l'affaire qui en fait l'objet, soit en son nom personnel, soit comme mandataire. Un membre du conseil ne peut être considéré comme ayant pris part à la délibération du seul fait de sa présence à la réunion de l'organe délibérant. »

En cas de questionnement sur un possible conflit d'intérêt, les conseillers sont invités à le signaler en début de séance.